

Règlement du RALLYE 1949

WHIZZER

1. — Etre propriétaire d'un vélo moteur **WHIZZER** et s'engager sur l'honneur à disputer sportivement cette épreuve.

2. — En reconnaître son caractère strictement sportif et se déclarer entièrement d'accord pour dégager la responsabilité des organisateurs.

3. — Admettre sans appel les décisions du Jury.

4. — Effectuer tout le parcours en vélo moteur **WHIZZER** entre 7 heures du matin (premier agent visité) et 14 h. 1/2 au plus tard (arrivée à **Charleroi**, place Albert I^{er}, dite place de la Ville Basse).

5. — Chaque agent visité, renseigné sur la feuille de route, donne droit à 1 point de RALLYE et 1 ticket de la TOMBOLA gratuite. Les points de Rallye et les tickets sont distribués aux tables de contrôle à l'arrivée à **CHARLEROI**.

6. — A l'arrivée à **CHARLEROI**, les concurrents sont tenus de remettre **immédiatement** contre décharge, leur feuille de route, aux tables de contrôle installées par PROVINCE.

7. — Est déclaré vainqueur dans sa catégorie, à savoir : solo homme — solo dame — tandem et triplète, le **WHIZZERISTE** totalisant le **plus de points**.

8. — En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés par un tirage au sort.

9. — Le tirage de la **TOMBOLA gratuite** s'effectuera à partir de 14 h. 45, pendant que se dérouleront les opérations de contrôle des feuilles de route.

10. — Les numéros gagnants seront affichés et les lots devront être enlevés avant 17 heures.

11. — Les prix pour les groupes seront attribués selon les désirs exprimés par les donateurs.

12. — Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement. **IMPORTANT** : Par ordre de POLICE, il est **strictement interdit** de faire la vidange en dehors de l'endroit désigné et d'abandonner sur la voie publique : papiers, chiffons, etc.

UN BON CONSEIL : sur tout le parcours tenez **VOTRE DROITE**.

FAITES-VOUS MEMBRE DE

WHIZZER-TOURISME

RENSEIGNEMENTS CHEZ VOTRE AGENT

WHIZZER

seul peut vous donner
SATISFACTION
pour votre TRAVAIL et votre PLAISIR

SA GRANDE TOMBOLA GRATUITE 1949

Offert par **WHIZZER** :

1 garniture « Parker 51 » gravée — 1 embrayage automatique — 1 hall lamp — 1 trousse d'outillage — 1 compteur américain.

Offert par la Société **ENGLEBERT** : 1 coupe en cristal du Val-St-Lambert.

Offert par la firme **CŒURDEROI**, 6, r. Haeck, Bruxelles : 1 compteur kilom.

Offert par la **SELLERIE BELGE**, à Bressoux :

5 selles pour vélo moteur — 2 sièges arrière — 1 paire repose-pieds.

Offert par **L'INDUSTRIE DES METAUX**, Anvers : 1000 rayons et nipples.

Offert par **WITTELEIR & KEPPENS**, Bruxelles : 10 bougies « A. C. ».

Offert par la firme **ANTOINE & Cie**, Chêrêe : 250 francs en espèces.

Offert par les Etablissements **POSENAERT** : 6 cornets vélo moteur A. M. A.

Offert par les **Et. RASQUINET & Cie** : 5 paires pédales JRC blanches chrom.

Offert par la Société de Financement **CREDIVIT** :

1 coupe en argent au groupe ayant les 3 mieux classés.

ETC., ETC...

SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE

WHIZZER

SON GRAND RALLYE NATIONAL 1949

doté de **PLUS** de 50.000 francs de PRIX

Offert par **WHIZZER** :

6 montres-bracelets gravées — 6 trousse d'outillage **WHIZZER** — 6 compteurs américains de luxe — 300 porté-mine — 300 briquets.

Offert par les **DISTRIBUTEURS** :

9 coupes, à raison d'une par province — 200 bidons d'huile.

Offert par la Société de Financement « **CREDIVIT** » :

1 coupe à attribuer au groupe ayant les 3 mieux classés.

Et l'important et gracieux concours de **PHILIPS** pour la bonne organisation de notre RALLYE.

LIEUX DE RALLIEMENT

Arrivée à **CHARLEROI** avant 14 heures 30, **PLACE ALBERT I^{er}**
(dite **PLACE DE LA VILLE BASSE**)

PROVINCE DE LIEGE

VERVIERS : Barnabé, 152, rue de Dison.
DISON : Henrard, 170, rue Pisseroule.
GRIVEGNEE : Lexhay, 4, rue Vinave.
HERSTAL : Detrixhe, place Coronmeuse.
JEMEPPE-SUR-MEUSE : Antoine, 29, quai des Carmes.
SERAING : Leclercq, 166, rue Cockerill.
HUY : Delooz, 35, rue des Brasseurs.
POUSSET : Jacob, rue de la Mer.
WAREMME : Duchêne, 40, rue de Selys.
MARNEFFE : Baccu, garagiste.
HANNUT : Lacroix, 13, chaussée de Landen.

LIEGE : Paquay, 15, place des Carmes.

PROVINCE DU LIMBOURG

GENK : Timmermans, Nieuwstraat.
SINT-TRUIDEN : Houbreghts, Thiensche steenweg.
HALEN : Rosen, 30, Dietsersstraat.
HASSELT : Hufkens, 16, chaussée de Liège.
TONGRES : Thys, 39, Grootte markt.
REKEN : Coox, Garage de Maas.

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARLON : Manufacture du Cycle Arlonais, 56, Grand'ruë.
BASTOGNE : Georges Picard, garage, 14, route de Marche.
BOUILLON : Garage du Centre, Albert Marchand.
DURBUY-SUR-OURTHE : André Trine, garage.
HOUFFALIZE : Garage Wathélet Frères.
LIBRAMONT : Garage André Baudrez.
LA ROCHE : Joseph Rappe, garage, rue du Châlet.
MARCHE : Garage Motor Service, Walhin, 10, rue des Carmes.
NEUFCHATEAU : Joseph Naessens, cycles, 9, rue A. Clément.
SAINT-HUBERT : Delvausal, garage Poix-Saint-Hubert.
VIELSALM : Garage de l'Etoile, Arthur Jeunejean.
VIRTON : Jules Basse, cycles, Saint-Médard-Virton.

PROVINCE DU HAINAUT (SUD)

BOUSSU : Mulpas, 116, rue Neuve.
CHIMAY : Joseph Deshorme, garage, 38c, rue St-Remy.
FONTAINE-L'ÉVEQUE : Eug. Mignon, cycle, 3, r. des Culots.
GODARVILLE : Georges Crépin, cycles.
GOSSELIES : Albert Périckel, cycles, Faubourg de Bruxelles.
THUIN : Georges Durieux, garage, rue de Ragnies.

PROVINCE DE NAMUR

CINEY : Humblet, rue du Commerce.
NAMUR : E. Depas, rue du Pont.
JAMBES : Detiffe, avenue des Acacias.
ANDENNE : Lallemand G., rue Janson.
ASSESE : Pirard.
DINANT : Delvaux, rue Coaster.
LEUZE-LONGCHAMPS : Garage Franco-Belge.
SEILLES : Garage Lemal.
FLOREFFE : Mathieu.
FALISOLLE : V. Mathieu.
AUVELAIS : Garage Jacqy.
METTET : Janmart.

PROVINCE D'ANVERS

ANVERS : Bastenie, 86, Beeldeckenstraat.
ANVERS : Lamorinière, 78, rue Lamorinière.
BOECHOUT : Smout, 292, Provinciesteenweg.
EKEREN : Mooens, Blarenstraat.
HOBOKEN : De Meyer, 494, chaussée d'Anvers.
LIERRE : Schuermans, 85, Berlarlij.
MALINES : Dockx, 18, Porte de Bruxelles.
MORTSEL : Imberechts, 124, chaussée d'Anvers.
DEURNE : Staas, 52, Scheurweijstraat.
BORGERHOUT : Sybesma, chaussée de Turnhout.
KIEL : Loos, 6, Abdijstraat.
DEURNE : Van Haelst, 2, Plankenberstraat.

PROVINCE DU BRABANT

BRUXELLES : Stragier Camille, 154, rue Ant. Dansaert.
UCCLE : Van Damme, 753, chaussée d'Alseberg.
ZUEN : Vyncke Jean, 212, chaussée de Mons.
JETTE : Lequenne, 351, chaussée de Jette.
WAVRE : Letellier, rue des Volontaires.
SAINTE-GILLES : Lafon, 17, rue de l'Eglise.
AUDERGHEM : Nicola, 1089, chaussée de Wavre.
LAEKEN : Buyden, 174, rue Léopold I^{er}.
ASSCHE-TERRHEYDEN : Dannaux Jean, chaussée de Gand.
SCHAERBEEK : Daxbek, 117, avenue Princesse Elisabeth.
LEUVEN : Lefevre Guillaume, 199, Dietsstraat.
WOLUWE-ST-PIERRE : Decat, 677, chaussée de Louvain.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE

KORTRIJK : Van Graeynest Marc, 19, Elisabethlaan.
ROUSELARE : Martin, 27, Grootte Markt.
STADEN : Van Insberghe, 49, St-Janstraat.
GHISTELLE : Maes Sylver, Café Tourmalet.
OSTENDE : Garage Legein, 163, avenue du Congo.
ASSEBROECK-lez-Bruges : Huys, 12, av. du Général Leman.

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

AALST : De Ruyscher, 16-17, Onze Lieve Vrouw plaats.
DENDERMONDE : Willem's, 16, Astrid laan.
HAMME : Van den Brande, 58, Mandemakerstraat.
SINT-NIKLAAS-WAAS : Engelen, 120, Truweelstraat.
MOERBEKE-WAAS : Geirnaert, 36, Opperstraat.
EKLOO : Clayes, 83, Statiestraat.
MALDEGHEM : De Waele, 55, Nieuwstraat.
GAND : Dessel, 25, rue des Acacias.
WACHTEBEKE : Firme De Wijn, 16, Walderdonck.
ZULTE : Molly, Rywielandelaar.
OUDENAERDE : Van Hole, 53, Hoogstraat.
RENAIX : Firme Van den Hecke, 203, Kruisstraat.

PROVINCE DU HAINAUT (NORD)

BINCHE : Olivier, 58, rue de Bruxelles.
LA LOUVIERE : Gilsoul, 10, rue de Baume.
ECAUSSINES D'ENGHIEN : Baileux, 2, rue Haute.
GHLIN : Druart, 34, rue de Mons.
SOIGNIES : Van der Eecken, 19, rue de la Station.
TOURNAI : Coupey, 10, rue du Bourdon Saint-Jacques.

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

LUXEMBOURG (ville) : J. Schmitz, 28, rue du Curé.
DUDELANGE : A. Flammang, rue de Burange.
RAMBOUCH : H. Collard.
USELDANGE : Garage Hennico.
WILTZ-WEIDINGEN : Garage River.

SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE

Feuille
de Route N°

Droit d'inscription : 10 FRANCS
contre REMISE du FANION RALLYE WHIZZER 1949



SUPERVELOMOTEUR

138 cm³

FEUILLE DE ROUTE

Son organisation :
WHIZZER CYCLE S. A.
LUXEMBOURG

Ses Distributeurs :
ANVERS et HAINAUT-NORD :
F. COEURDEROF 6, rue Haeck, Molenbeek.

BRABANT :
J. DE STROOPER, 27, place Bara, Bruxelles.

LES FLANDRES et LIMBOURG :
AUXILIAIRE DU CYCLE, Bruxelles.

HAINAUT-SUD et LUXEMBOURG :
R. DUBOIS, 88, chaussée de Waterloo, Namur.

LIEGE :
POLIS, 14, rue du Pont, Liège.

NAMUR :
H. DEPAS, 30, rue Ad. Bastin, Namur.

VILLE DE LIEGE :
PAQUAY, 15, place des Carmes, Liège.
et SES 400 AGENDES DANS TOUT LE PAYS
dont 300 créées et 100 en formation

1 Province de
CACHET
DE L'AGENT EMETTEUR
donnant droit :
à un ticket pour la tombola gratuite
et à l'entrée sur le circuit à Charleroi

Le cachet ci-dessus servira à déterminer
l'importance des groupes à l'arrivée à
CHARLEROI

	Heure de Passage	11	Heure de Passage	20	Heure de Passage
2					
3		12		21	
4		13		22	
5		14		23	
6		15		24	
7		16		25	
8		17		26	
9		18		27	
10		19		28	

WHIZZERISTES... Comparaison vous donne raison

1 kilomètre en chemin de fer coûte 0,72
1 kilomètre en voiture (amortissement compris) 3,50
1 kilomètre en **WHIZZER** (amortissement compris) 0,30

N. B. — Cette feuille sera rendue ultérieurement à votre agent,
veuillez indiquer très lisiblement :

NOM PRENOM

RUE LOCALITE

ACCUSE DE RECEPTION

FEUILLE DE ROUTE N°

(Cachet du contrôle à l'arrivée à Charleroi)

REMIS **POINTS de RALLYE**

REMIS **Tickets de TOMBOLA**